

Renseignements communiqués par les États membres sur les aides d'État accordées conformément au règlement (UE) n° 651/2014 de la Commission, du 17 juin 2014, déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Numéro de l'aide	SA.60286 (2020/X)
État membre	France
Numéro de référence de l'État membre	
Nom de la région (NUTS)	SEINE-SAINT-DENIS -
Organe octroyant l'aide	Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis Hôtel du Département, Esplanade Jean Moulin, 93006 Bobigny Cedex http://www.seine-saint-denis.fr
Titre de la mesure d'aide	Aide au film court en Seine-Saint-Denis - Fonds de soutien à la création cinématographique et audiovisuelle regroupant les aides à la production court métrage
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Article L.1111-4 du code général des collectivités territoriales Délibération n° 2015-XI-74 du 5 novembre 2015 du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis Délibération n° 02-03 du 10 décembre 2020 du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis
Type de mesure	Régime d'aide
Modification d'une mesure d'aide existante	Prolongation SA.44994
Durée	jusqu'au 31.12.2023
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Production de films cinématographiques; de vidéo et de programmes de télévision; enregistrement sonore et édition musicale
Type de bénéficiaire	-
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 0.17 (millions)
Pour les garanties	-
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention/Bonification d'intérêts
Référence à la décision de la Commission	-
Si cofinancement par des fonds communautaires	

Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Régimes d'aides en faveur des œuvres audiovisuelles (art. 54)	80 %	

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide
<http://www.cinemas93.org/page/aide-au-film-court-reglement-0>